



## Appui aux communes et intercommunalités

*En faveur de la mise en place d'une démarche d'économie d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics*

## 1. CONTEXTE ET HISTORIQUE

### 1.1 Contexte

#### Fiche d'identité du porteur de projet

Structure : EPTB Vienne  
(Etablissement Public  
Territorial du Bassin de la  
Vienne)

Site internet :

<https://www.eptb-vienne.fr/>

Contact : Stéphane LORIOT



L'action s'inscrit dans un contexte de :

- Des sécheresses récurrentes de forte intensité dans le bassin versant de la Vienne.
- Une faible capacité de stockage de l'hydrosystème sur le secteur amont du bassin (socle granitique).
- De potentielles difficultés d'approvisionnement en eau pour différents usages (alimentation, agriculture, industrie).

## 1.2 Historique

En 2018, l'EPTB Vienne a décidé de faire de l'adaptation au changement climatique la ligne directrice de sa politique.

Dans ce cadre, l'EPTB Vienne a rédigé un guide des économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics. Ce guide s'adresse en particulier **aux communes et intercommunalités** qui, au travers des services publics proposés à la population, sont d'importants consommateurs d'eau. Une déclinaison adaptée aux particuliers a également été réalisée et mise en ligne sur <http://www.eptb-vienne.fr/Economie-d-eau.html>

Entre 2021 et 2022, deux axes ont été menés de front :

- **Axe connaissance** : dans le cadre du projet LIFE Eau&Climat, une **étude prospective sur l'évolution du climat et des effets induits sur la ressource en eau du bassin de la Vienne** a été réalisée et a mis en évidence une diminution des débits d'étiages observés depuis 1990 de 10 à 25% et des prévisions de baisse atteignant jusqu'à -50% à l'horizon 2050.
- **Axe opérationnel** : l'EPTB Vienne a conçu un **programme d'accompagnement** pour 40 communes ou intercommunalités du bassin avec une démarche systémique d'économie d'eau dans les bâtiments publics (écoles, cantines), les espaces publics (piscines, espaces verts) et terrains de sport (gymnases, stades).

## 1.3 Enjeux du projet

- **Enjeu climatique** : raréfaction et diminution de la disponibilité de la ressource en eau
- **Enjeu de sensibilisation** des communes ou intercommunalités du bassin de la Vienne aux économies d'eau pour baisser la pression sur la ressource.

## 1.4 Périmètre

L'action sera réalisée avec les communes et intercommunalités sur le périmètre du bassin de la Vienne.

## 1.5 Acteurs concernés

- **EPTB Vienne**, structure pilote
- **L'Agence de l'Eau Loire Bretagne**, partenaire financier
- **Le cabinet Enviro-Développement**, prestataire technique.

## 1.6 Financement

Le financement du projet est de **187 000€ TTC**. Ce montant a été avancé par **l'EPTB Vienne**.

50% de ce montant, c'est-à-dire 93 500€, est subventionné par **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**.

Les 50% restants sont à la charge des bénéficiaires (communes et intercommunalités). En effet les bénéficiaires payent chacun entre 2000€ et 3000€ en fonction de leur taille. La mise en œuvre de la démarche pour chaque collectivité passe par la signature d'une convention de coopération public-public, entre la collectivité et l'EPTB Vienne. De plus, le coût du temps de travail mobilisé par l'EPTB Vienne pour la supervision est estimé à 500€ par bénéficiaire. Ce montant est pris en charge par l'EPTB Vienne. Ainsi, chaque démarche d'accompagnement pour chaque bénéficiaire coûte entre 2500 et 3500€.

Au sein de l'EPTB, **0,3 ETP** est mobilisé pour la coordination de l'opération.

## 2. PRESENTATION DE L'ACTION

### 2.1 Objectifs

Les objectifs de l'action sont :

- **Sur la base d'un diagnostic, dresser un plan détaillé d'actions à réaliser** portant sur les équipements ou les pratiques, pour réduire les consommations d'eau au niveau des bâtiments publics (écoles, cantines, bâtiments administratifs...), des espaces publics (parcs, piscines, espaces verts...) et des terrains ou infrastructures de sports (gymnase, piscine, stade...).
- **Réduire la consommation d'eau des collectivités** pour participer à limiter les tensions hydrologiques du bassin versant.
- **Sensibiliser les élus**, le personnel de la collectivité, et les administrés (citoyens de la commune) aux économies d'eaux.

### 2.2 Cible

Sont ciblés par cette démarche les **communes et intercommunalités** du bassin de la Vienne remplissant deux critères :

- Avoir plus de 1000 habitants
- Être concerné par une masse d'eau à risque pour le paramètre hydrologie d'après l'Etat des lieux 2019 réalisé pour la Directive cadre sur l'eau.

200 communes et intercommunalités remplissent ces critères. Cependant, l'EPTB Vienne a dimensionné la cible à 40 bénéficiaires manifestant un réel intérêt pour la démarche, ainsi que pour des raisons budgétaires.

À ce jour (mars 2023), les collectivités volontaires qui sont engagées sont les suivantes : Communauté de communes Charente Limousine, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, Grand Châtelleraut, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Communauté de communes du Haut Poitou, Communauté Urbaine Limoges Métropole, Exideuil sur Vienne, Iteuil, Saint Julien l'Ars, Sèvres-Anxaumont.

Plus précisément, sur ces collectivités, les diagnostics d'économies d'eau ciblent les **bâtiments et espaces publics** des bénéficiaires. Par exemple, ce sont les écoles, les cantines, les gymnases, les ateliers techniques, les espaces verts, les terrains de sport, les piscines municipales ou intercommunales, salles de spectacle, (abattoirs municipaux) ...

## 2.3 Déroulement (étapes, vie du projet, coordination, calendrier)

**Phase de test 2020-2021** : la démarche d'accompagnement a été testée sur 3 typologies de communes : commune rurale, commune de bourg moyenne, commune de bourg plus importante. Cette phase a été confiée à l'association locale de sensibilisation à l'environnement Limousin Nature Environnement (LNE).

Conclusion : il a été décidé de réduire la cible à des communes et intercommunalités de plus de 1 000 habitants, car les gisements d'économie d'eau y sont plus importants. De plus, des ajustements ont été apportés, car les différentes strates de collectivités ont leur organisation et leur mode de fonctionnement propre.

**7 mars 2022** : début du marché avec le prestataire Enviro-Développement, pour 2 ans soit jusqu'à début mars 2024.

**Phase de consultation, printemps 2022** : un courrier a été envoyé aux collectivités éligibles à la prestation, afin de leur proposer ce service.

**Été 2022** : mise en exécution du marché jusqu'en 2024. L'appel à candidature pour bénéficier de la prestation se poursuivra jusqu'à ce que les 40 communes et intercommunalités aient pu en bénéficier.

## 2.4 Description de l'action ou des actions

La démarche comporte les 5 étapes suivantes :

**Étape 1, réunion de lancement** : première rencontre entre le prestataire Enviro-Développement et l'équipe-projet formée d'élus et de techniciens de la collectivité. Cette réunion est très importante car c'est à ce moment-là que l'on mobilise les acteurs qui vont être présents tout au long de la démarche. Cette réunion permet de :

- Recueillir l'ensemble des informations utiles à l'exercice de la mission : dysfonctionnements connus (existence de fuites, de consommations excessives...), mise à disposition des factures d'eau des 3 dernières années, des relevés de consommations...
- Définir le périmètre d'action
- Planifier l'organisation des interventions suivantes avec l'équipe projet.

**Étape 2 :** suite à l'analyse des données recueillies précédemment, et après concertation avec l'équipe-projet, cette étape permet de :

- Proposer les sites cibles à investiguer
- Préparer un protocole de mesures spécifiques à réaliser par le bénéficiaire. Par exemple : relevés en soirée et le matin afin d'identifier les fuites, mesure de débits de robinets

**Étape 3, la visite terrain :** sur le périmètre d'intervention retenu, le prestataire est chargé d'inventorier chaque site et de caractériser les postes de consommation d'eau. Il peut être guidé par un membre de l'équipe projet.

- Elaboration d'une fiche de caractérisation, pour chaque site, recensant les usages, les équipements, le nombre d'usagers etc. L'origine de l'eau (pluvial, réseau) est identifiée. Cette fiche contient également les mesures de débit et de pression réalisées.
- Analyse des consommations : comparaison à des usages similaires, consommations anormales, classement de chaque équipement en fonction de son impact sur les consommations d'eau. Pour chaque compteur d'eau, identification des usages associés.

**Étape 4 :** proposition d'un plan d'action, listant les interventions à réaliser pour maximiser les économies d'eau. Il s'agit du livrable final. Les interventions sont hiérarchisées en fonction des critères de coût, de volume récupérable et de la durée d'amortissement.

Les actions proposées peuvent porter sur les équipements (réparation, remplacement...), les modes d'utilisation de l'eau (réutilisation d'eau, recourt aux eaux pluviales...), l'éducation à la sobriété dans la consommation de l'eau (par exemple pour les élèves) ...

Chaque action est présentée sous forme de fiche, contenant :

- La nature de l'action proposée
- Son descriptif
- Les résultats attendus (économie escomptée)
- Le dimensionnement et le chiffrage précis des actions (équipements, moyens humains nécessaires...). Il s'agit notamment de préciser le choix des équipements (robinetterie, équipements hydrauliques...) préconisés en précisant leurs dimensionnements, leurs couts (investissement et entretien) et la durée d'amortissement.
- Le calendrier de mise en œuvre
- Les indicateurs pour le suivi

**Étape 5 :** un plan de communication et de sensibilisation est prévu pour valoriser la démarche auprès des élus, des agents de la collectivité, et des administrés. Il intègre un suivi des actions programmées ainsi qu'un bilan.

## 3. FREINS ET LEVIERS IDENTIFIES

### 3.1 Les difficultés rencontrées et les solutions proposées

- **La pandémie de Covid-19** a débuté au commencement de la phase de test en 2020. Son déroulement a été fortement perturbé : difficulté d'accès aux bâtiments publics, aux écoles... De plus, **les élections municipales** ayant eu lieu en 2021, les communes ont eu d'autres préoccupations pendant cette période. Ainsi, la phase de test a été prolongée.
- Lors de la phase de consultation au printemps 2022, peu de communes et intercommunalités ont manifesté leur intérêt pour la démarche. Une relance a été faite à la fin de l'été 2022, suite à la sécheresse et aux vagues de chaleur. 20 sollicitations ont alors été exprimées.

### 3.2 Les points faibles

- La conjoncture actuelle donne la **priorité aux investissements en faveur des économies d'énergie**.
- Interrogations et/ou incertitudes de la part de certaines communes à propos du **retour sur investissement** de la démarche.
- **Difficulté d'organisation** : le bureau d'étude et le bénéficiaire de la démarche doivent s'adapter et s'organiser pour mener à bien la mission. Cette organisation demande une mobilisation importante de part et d'autre, et peut entraîner des dérives par rapport aux objectifs de planning.
- **Difficulté pour créer une dynamique de groupe** : les bénéficiaires de la démarche doivent être impliqués dans le projet, pour mobiliser les données, etc. Autrement, cela peut prendre plus de temps.

### 3.3 Les points forts

- Le **plan de communication** est adapté au cas par cas selon les modalités de communication habituelles des bénéficiaires. Il est précisé finement entre les partenaires avec un partage exhaustif des informations et supports.
- L'**opération « clef en main »** est très appréciée par la collectivité, avec un prestataire qualifié et la prise en charge de l'organisation des différentes étapes par l'EPTB.
- Le **coût de réalisation** de la démarche est relativement modeste pour les communes. De plus, il est très vite amorti par les économies réalisées.
- **Les collectivités manifestent un réel intérêt pour la démarche**

### 3.4 Améliorations

- **Élargir les critères de sélection des communes** : certaines communes ne correspondant pas aux critères de sélection ont contacté l'EPTB Vienne pour pouvoir bénéficier de la prestation. Ainsi, l'EPTB Vienne a décidé de d'abord finaliser la démarche avec les 40 bénéficiaires ciblés, pour ensuite élargir aux communes volontaires.
- Réflexion sur le **prolongement de l'accompagnement** : les solutions clef en main étant appréciée, l'EPTB Vienne envisage de prolonger la démarche en accompagnant les bénéficiaires jusqu'à la réalisation des interventions proposées dans le plan d'action.
- **Capitaliser sur les interventions réalisées** : il s'agirait de réaliser un bilan de retours sur investissement et des économies réalisées (eau et financières) sur des interventions terminées, afin de convaincre plus de communes de participer à la démarche.
- **Proposer l'action en été** : avec la sécheresse estivale et les vagues de chaleur, proposer la démarche d'accompagnement aux économies d'eau en fin d'été peut augmenter l'intérêt des collectivités pour bénéficier de la démarche.

## 4. VALORISATION DE L'ACTION

### 4.1 Communication

- Courrier aux collectivités pour expliquer la démarche et leur proposer un accompagnement
- Lettres d'information au niveau des SAGE
- 4 émissions avec France 3 où la démarche de l'EPTB Vienne a été évoquée, accompagnée d'un message sur l'importance des économies d'eau
- Site internet de l'EPTB
- Publications LinkedIn
- Primés aux trophées de l'eau



Figure 1: l'EPTB Vienne lauréat des trophées du Club des économies d'eau

## 5. LES PERSPECTIVES

### 5.1 Poursuite de l'action

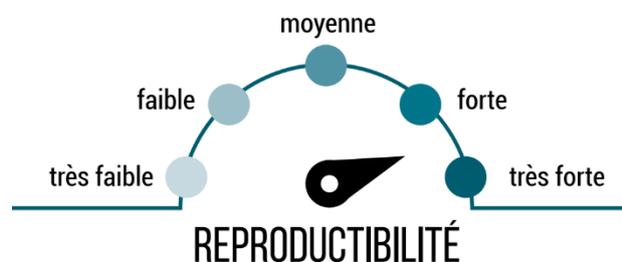
L'appel à candidature pour bénéficier de cette prestation se poursuit jusqu'à ce que les 40 collectivités ciblées aient pu en être bénéficiaires. Dans un second temps, la démarche sera proposée aux autres communes et intercommunalités qui en expriment la demande.

Un suivi de la mise en place des actions préconisées aux collectivités est envisagé, ainsi qu'un bilan en termes d'économies d'eau réalisées par les collectivités sur l'ensemble du bassin de la Vienne.

### 5.2 Transposabilité de la démarche

Cette action peut être réalisée sur d'autres structures de bassin œuvrant sur de grands territoires.

La collectivité de l'EPTB Vienne agit pour l'intérêt général, donc tous les éléments utilisés peuvent être mis à disposition.



Fiche réalisée par Stéphane Lorient (EPTB Vienne) et Carla Duval (OiEau)

Relecture : Anne-Paule Mettoux-Petchimoutou (OiEau)

Publication : Février 2024